



Traité 'Halla

Michna 1 - Chapitre 4

שְׁתֵּי נָשִׁים שֶׁעָשׂוּ שְׁנֵי קָבִין, וְנָגְעוּ זֶה בְּזֶה,
אֶפְלוּ הֵם מִמִּין אֶחָד,
פְּטוּרִים.
וּבְזִמְן שֶׁהֵם שָׁל אִשָּׁה אַחַת,
מִין בְּמִינוֹ, חֵיב;
וְשָׁלָא בְּמִינוֹ, פְּטוּר:

Lorsque deux femmes préparent 2 kav de farine et que les deux pâtes se touchent, fussent-elles de la même espèce, elles restent dispensées de la dîme. Lorsque toutes deux appartiennent à une seule femme, elles sont soumises à l'obligation, si elles sont toutes deux de la même espèce ; si ce n'est pas le cas, elles sont dispensées.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions